

**1- MODALITES DE LOCATION :** Les options de réservation n'ont pas de valeur contractuelle. Le propriétaire ne se trouve engagé vis à vis du locataire que lorsque le bon de réservation est établi, accompagné du versement de l'acompte (25% du séjour + frais de dossier + assurance annulation éventuelle) et que la disponibilité a été confirmée par retour. La totalité du séjour est dûe pour un séjour inférieur à 50€.

**2- SOLDE DU SEJOUR :** Le solde des prestations doit nous parvenir, **au plus tard, un mois avant le séjour**. A défaut, le camping se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée. Les sommes versées à titre d'acompte restent acquises au camping. Pour toute location moins d'un mois avant la date d'arrivée, le règlement de la totalité du séjour est exigé. Le paiement intégral des prestations demeure exigé même en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

**3 - MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTES :** Chèque à l'ordre du camping Les Prés Verts, CB, virement, espèces, paiement en ligne dématérialisé via Payline, chèques-vacances. A noter :

- CHEQUES : sur place, et à moins de 20 jours avant l'arrivée, les chèques bancaires ne sont plus acceptés.  
- ANCV : envoyez un chèque avec annotation "chèques à échanger contre chèques vacances à notre arrivée ». Il sera archivé dans votre dossier et nous ferons échange au comptoir le jour J.

**4- ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE :** Vous devez fournir une attestation couvrant la période du séjour. Elle doit être présentée au plus tard le jour de votre arrivée.

**5- REGLEMENT INTERIEUR :** Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

**6- DROIT A L'IMAGE :** Pour les besoins publicitaires du camping, vous autorisez expressément et sans contrepartie, le camping Les Prés Verts à utiliser sur tout support les photos ou vidéo de vous et de vos enfants et accompagnants qui pourraient être prises au cours de votre séjour. Le locataire peut néanmoins s'opposer à ce principe en tenant informé la direction du camping par mail ou par courrier, de son souhait.

**7- RESPONSABILITE :** Nous attirons votre attention sur le fait que les objets personnels sont sous votre responsabilité.

**8 - MINEURS :** Les mineurs non accompagnés d'un parent ne sont pas acceptés sur le camping.

**9 - STATIONNEMENT GENANT :** Le 2ème véhicule doit être garé sur le parking extérieur.

**10 - ANIMAUX ADMIS :** Les animaux de compagnie doivent être tatoués et vaccinés contre la rage, tenus en laisse, ne devront pas être laissés seuls en votre absence. Carnet à présenter à l'accueil. Chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

**11- TARIFS ET TAXE DE SEJOUR :** Tous les tarifs présentés s'entendent TTC. La taxe de séjour est incluse dans le tarif.

**12 - FRAIS DE DOSSIER EN SUS (TVA à 10%)**

- Location Juillet/Aout : 28€ TTC - Hors Juillet/Aout : 10€ TTC  
- Emplacement nu Juillet/Aout : 20€ TTC - Mai/Juin/Septembre : 5€ TTC  
- Cycliste de passage sur la vélodyssée : offert

**13 - ANNULATION DU FAIT DU CAMPING :** A l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des participants, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

**14 - ANNULATION DU FAIT DU CLIENT :** Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée. En cas d'annulation, vous devez nous avertir par écrit. Il vous sera retenu une indemnité calculée selon le délai entre la date d'annulation et la date d'arrivée prévue :

- si vous annulez + de 45 jours avant la date d'arrivée : les frais de dossier, le montant de l'assurance annulation éventuelle, 20€ pour un emplacement nu, 80€ pour une location. Pour un emplacement cycliste, un forfait de 10€ sera retenu.

- si vous annulez entre 30 à 45 jours avant la date d'arrivée : les frais de dossier, le montant de l'assurance annulation éventuelle, la totalité des versements à hauteur de 25% du coût du séjour. Pour un emplacement cycliste, un forfait de 10€ sera retenu.

- si vous annulez moins de 30 jours avant la date d'arrivée : le total du/des versements.

**15 - ASSURANCE ANNULATION** : Elle est facultative. Il est recommandé de souscrire une assurance annulation auprès d'une compagnie de votre choix. Nous avons un partenariat avec le courtier en assurances GRITCHEN et la FFCC.

**16 - PERSONNES A MOBILITE REDUITE** : Nos équipements du bloc sanitaire répondent aux normes standards handicapées. Cependant, nos hébergements ne sont pas encore homologués.

**17 - HORAIRES D'ARRIVEE/DEPART** :

- Location : arrivée entre 16h et 23h. En cas de retard nous prévenir. Départ entre 8h et 11h sur rdv.
- Emplacement nu : l'emplacement camping doit être libéré pour 12h.

**18 - RECLAMATIONS** : Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité d'une prestation par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par écrit au gestionnaire de l'établissement, de préférence sur place, ou au plus tard dans les 20 jours suivants la fin du séjour :

CAMPING LES PRES VERTS - Service Clients  
657, Avenue du lac - 40160 GASTES

Passé le délai de 20 jours, aucune réclamation ne sera prise en considération directement par l'exploitant.

En cas de litige, et après avoir saisi le service "client" de l'établissement, et sans l'aboutissement d'un accord, vous pouvez aussi avoir recours à un médiateur.

**19 - LITIGE** : Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de : **SAS MEDIATION**

- par e-mail : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)
- par internet : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>
- par courrier : 222, chemin de la bergerie - 01800 ST JEAN DE NIOST
- par téléphone : 04 82 53 93 06

**Les points 20 à 22 ne concernent que les locations**

**20 - DEPOT DE GARANTIE**

A votre arrivée, il vous sera demandé une pré-autorisation bancaire de 320€ destinée à garantir :

- le défaut de nettoyage du logement (90€)
- les dommages causés au logement (230€)

Celle-ci sera automatiquement annulée dans les 30 jours suivants votre départ si aucun manquement n'a été constaté. **Le ménage est à la charge du locataire à la fin du séjour.** Le forfait ménage sera automatiquement encaissé en cas de départ en dehors des plages horaires prévues aux états des lieux, et si des poils d'animaux sont retrouvés sur la literie et les textiles.

**21 - INVENTAIRE** : A l'appui d'un inventaire, un état des lieux de l'hébergement, du mobilier, du matériel et des ustensiles de cuisine sera effectué à l'arrivée par le locataire et avant le départ avec une dame de service. Toute non conformité devra être consignée le jour de l'arrivée. A défaut de remarques écrites, nous considérons que le locataire accepte l'hébergement en l'état. Toute perte ou dégradation constatée donnera lieu à la perception d'une indemnité qui sera retenue sur le dépôt de garantie. En cas de dégradation supérieure au dépôt de garantie, un dossier sera déposé auprès des compagnies d'assurances respectives.

**22 - MAXIMA** : Cette location est acceptée et conclue pour une occupation maxima selon les indications portées sur le descriptif. Au cas où la capacité maxima est dépassée, le propriétaire se réserve le droit de modifier ou résilier le contrat.